

DE MONACO À SAINT-TROPEZ

N°35

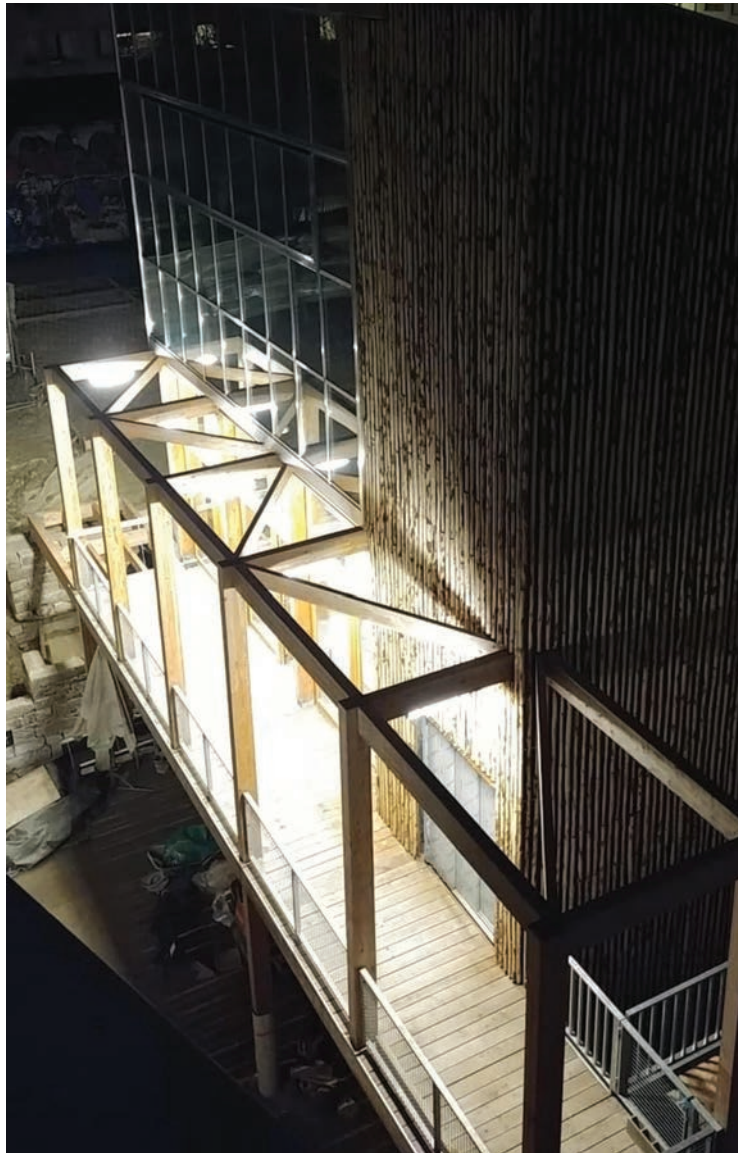
PERSPECTIVE

L'ACTE DE BÂTIR

URBANISME / ARCHITECTURE / ENVIRONNEMENT / ART ET BATIMENT



DÉCONSTRUCTION & RECYCLAGE



En 2012, les activités du bâtiment ont produit 246 000 000 de tonnes de déchets * : Inertes comme la brique, le béton, la pierre..., non dangereux comme le bois, le verre, les plastiques, les métaux..., dangereux comme l'amiante, les terres polluées, les solvants. Le 12 août 2015, l'Europe a fixé l'objectif de 70% de déchets réutilisés pour 2020. Nous sommes actuellement à 45%.

Depuis 2012, les Maîtres d'Ouvrage ont l'obligation de procéder à un diagnostic portant sur les déchets pour des démolitions d'une surface supérieure à 1000 m².

La loi NOTRE a également confié aux régions la responsabilité d'établir un plan régional de prévention et de gestion des déchets.

Le 18 octobre 2018 la région Sud PACA a adopté la stratégie territoriale de prévention et de gestion des déchets.

On ne parle plus maintenant de démolition mais de « déconstruction »

La déconstruction (ou démolition sélective) consiste à démonter successivement les matériaux réutilisables d'un bâtiment afin de les récupérer et de les recycler dans une nouvelle construction ou en vue d'un nouvel usage après transformation. Elle réunit différentes techniques comme le curage, la démolition manuelle et mécanique, le découpage, la démolition à l'explosif, le sciage, le désamiantage...

Il est porté une attention particulière à la protection de l'environnement avec notamment le tri des déchets par catégorie (bois, béton, plastique, acier, plâtre, verre, etc). Le recyclage est devenu un objectif majeur pour les entreprises du secteur.

L'Etat s'est engagé pour assurer le suivi du recyclage des déchets. En effet, il ne suffit pas de démolir, il faut trier, classer, transporter au lieu de mise en vente, obtenir les avis conformes du CSTB et pour finir informer les concepteurs et les entreprises de l'existence de tel ou tel matériau. En réutilisant les matériaux de déconstruction sans transformation, l'ambition est aussi de diminuer l'empreinte carbone des activités du bâtiment, à condition bien entendu que le transport ne vienne pas grever cette économie.

Pour ce faire, les Cahiers Techniques du Bâtiments préconisent

- une meilleure traçabilité des déchets ;
- un maillage territorial des points de collecte plus efficient ;
- le développement des filières de recyclage et de valorisation ;



Depuis quelques années des architectes se sont spécialisés dans le réemploi de matériaux de démolition. Ce n'est pas toujours tâche facile. Il faut tout d'abord convaincre le Maître d'Ouvrage alors que, contrairement à une idée reçue, le matériau ré-employé n'est pas moins cher que le matériau neuf, puis convaincre l'Entreprise de choisir ce mode d'approvisionnement, trouver la bonne filière, disposer de la quantité nécessaire quand il s'agit par exemple de parements et pour finir s'assurer que les matériaux ont reçu les avis conformes du CSTB. C'est un travail chronophage mais qui valorise le savoir faire des artisans lorsque par exemple on réutilise sur un même chantier les matériaux de démolition du bâtiment qui va être remplacé. Il faut savoir réinventer, c'est l'architecte qui s'adapte au matériau et non le matériau qui s'adapte au projet. C'est un nouveau mode de conception.

Il faut saluer le courage de ces précurseurs qui ont ouvert le chemin. Mais ce qui semblait être utopiste est d'ores et déjà devenu la règle. Il ne sera plus désormais question de déchets mais de ressources. Le recyclage des matériaux sera un marché porteur mais surtout vertueux.

Les illustrations présentent « la Ferme du Rail » lauréate de l'Appel à Projets Urbains Innovants « Réinventer Paris », lancé en novembre 2014 par la Mairie de Paris, sur la parcelle située au 2 bis rue de l'Ourcq, dans le 19ème arrondissement. Architectes Clara SIMAY et LINK, Paysagiste Mélanie DREVET.

Née du désir d'habitants et d'associations du quartier de voir grandir un lieu qui allie agriculture urbaine et solidarité, La Ferme du Rail vise l'insertion de personnes précarisées à qui elle fournit, sous l'impulsion de l'association Travail & Vie, une formation à des emplois adaptés, répondant aux besoins de la ville. Les bâtiments ont été construits avec des matériaux recyclés, et dans son fonctionnement prévoir la réutilisation des déchets pour la fabrication du compost ainsi que la capture de l'eau de pluie pour l'arrosage du potager.

* Source : Ministère de la transition écologique et solidaire - Mars 2019
<https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-du-batiment-et-des-travaux-publics#e5>